

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
HAUTES-ALPES

NOMBRE DE CONSEILLERS

- en exercice	13
- présents	9
- votants	11
- absents	4

Date de convocation :

20 juin 2024

Date d'affichage :

21 juin 2024

VOTE

- POUR	11
- CONTRE	0
- ABSTENTION	0

Envoyé en préfecture le 04/07/2024

Reçu en préfecture le 04/07/2024

Publié le

ID : 005-210501458-20240627-059_2024-DE

Berger
Levrault

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la commune de **ST JEAN ST NICOLAS**

Séance du jeudi 27 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 juin à 20 heures, le conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Rodolphe PAPET, Maire.

Présents : Josiane ARNOUX – Thierry BAUD – Monique JANIK – Marc-André DABAT – Claude ALLAIRE – Daniel AUBERT – Caroline DANGEL – Eloïse RIBAIL

Absents et représentés : Isabelle DE COLOMBEL a donné pouvoir à Josiane ARNOUX – Michel PRETI a donné pouvoir à Claude ALLAIRE

Absents : Claude GUET – Déborah BELIN

Monique JANIK est nommée secrétaire de séance

DELIBERATION N°059/2024 : ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX DE MODERNISATION DES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT ET D'EAU POTABLE

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2122-21, L 2122-21-1, L 2122-23 ;

Vu le code de la commande publique,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence publié du 5 décembre au 17 mai 2024, relatif à la réalisation de travaux de modernisation des réseaux d'assainissement et d'eau potable de la commune

Le Maire explique que le marché visé en objet a reçu deux offres. Il fait part au conseil municipal de l'analyse de ces offres réalisées par le maître d'œuvre, Hydrétudes Alpes du Sud.

Il propose de retenir l'entreprise suivante :

Attributaire	Montant HT
SAS ALPES MAÇONNERIE CONSTRUCTION VANCOISE (AMCV) 810 av. François Mitterrand – 05230 LA BATIE-NEUVE	581 168,78€

Le conseil municipal délibère et décide :

👉 **D'ATTRIBUER** le marché de travaux de modernisation des réseaux d'assainissement et d'eau potable à l'entreprise AMCV.

👉 **D'AUTORISER** le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de ce marché.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme

LE MAIRE,
Rodolphe PAPET



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 04 JUIL. 2024
et publication ou notification du